

Traitement anti-poux des enfants



Un traitement antiparasitaire, insecticide ou acaricide destiné aux animaux de compagnie ne doit en aucun cas être administré à un humain, a fortiori à un enfant. En effet, les médicaments vétérinaires ont obtenu, préalablement à leur mise sur le marché, une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée en fonction d'une évaluation bénéfice/risque pour l'espèce animale de destination. Si un risque pour l'homme a été identifié et évalué, il ne concerne que les risques encourus par les personnes manipulant ou administrant le médicament.

Les médicaments vétérinaires autorisés pour les traitements antiparasitaires, insecticides ou acaricides sont destinés aux animaux de compagnie et ne doivent pas être utilisés pour le traitement des poux chez les enfants.

Les médicaments vétérinaires ont obtenu préalablement à leur mise sur le marché une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée en fonction d'une évaluation bénéfice/risque **pour l'espèce animale de destination**. Les études toxicologiques et cliniques qui fondent cette évaluation ne prennent en compte que la physiologie et les problèmes pathologiques de l'espèce animale concernée. Si le risque pour l'homme est identifié et évalué, cela ne concerne que les risques encourus par les personnes **manipulant** et **administrant** le médicament vétérinaire.

Les études ainsi conduites ne correspondent en aucun cas à des études cliniques permettant de justifier une utilisation thérapeutique sans risque chez l'homme.

Les insecticides ou acaricides destinés à l'homme relèvent du statut du médicament à usage humain et sont également soumis à la délivrance préalable d'une AMM par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Cette AMM est délivrée à l'issue d'études toxicologique et clinique adaptées, distinctes de celles conduites pour la délivrance des AMM vétérinaires.

En conséquence, l'Anses rappelle qu'un traitement antiparasitaire, insecticide ou acaricide destiné aux animaux de compagnie **ne doit en aucun cas être administré à un humain, a fortiori à un enfant**.

En cas d'infection par les poux, il est recommandé d'utiliser les traitements adaptés, notamment en fonction de l'âge de l'enfant, en prenant conseil auprès de professionnels de santé (pharmaciens, médecins).